



Zone inondable de grand courant 0-20 ans
 Zone inondable de faible courant 20-100 ans
 Territoire exclu de la zone inondable (À titre indicatif seulement)



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

**RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE- SAINT-CHARLES SUR L'URBANISME
ANNEXE I - ZONES INONDABLES
EXTRAIT DU FEUILLET 1105-2**

Date du plan :	<u>2013-10-29</u>	No du plan :	<u>RCA6VQ134A02</u>
No du règlement :	<u>R.C.A.6V.Q.134</u>	Échelle :	<u>1:2 000</u>
Préparé par :	<u>M.M.</u>		

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire